

comté de Drummond, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes, pour la dite municipalité de Wickham-Ouest, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, 5 septembre 1891.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Standon (Saint-Léon), dans le comté de Dorchester, ont laissé passer une année sans avoir d'écoles dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Standon (Saint-Léon), soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, le 5 septembre 1891.

Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Session des 14, 15 et 16 juillet 1891.

Candidats admis : diplômes modèles.—Mlles M Louise Cordélia Bernier, de Ste-Anne de Lapocatière, français et anglais ; Marie Julie Eva Desrochers, St-Nicolas, français ; Joséphine Dubé, Québec, français ; M. Joséphine Adéla Dubois, St-Antoine de Tilly, français ; M. Joséphine Mathilda Ducharme, St-Roch de Québec, français ; Marie Emma Dufresne, Deschambault, français et anglais ; Marie Elvine Dumas, St-François de Montmagny, français et anglais ; M. Eugénie Alice Forgues, Mal-

baie, français ; M. Georgiana Henriette Frenette, Hébertville, français ; Marie Eliza Garneau, St-Flavien, français ; Marie Clara Gauthier, St-Alban, français et anglais ; M. Délima Cédulie Gauvin, Ancienne-Lorette, français ; M. Rosalie Anna Gingras, Carleton, Bonnaventure, français ; M. Elizabeth Elmire Guay, Malbaie, français ; Marie Vitaline Marcoux, St-Charles, français ; Marie Amanda Langevin, Portneuf, français ; M. Laure Lavoie, St-Agnès, français ; M. Martine Lévesque, St-Denis, français ; Marie Alma Paradis, St-André, français ; M. Louise Pâquet, Deschambault, français ; M. Louise Emma Savard, Malbaie, français ; M. Herménie Robichaud, St-Denis, français ; Marg. Mary Philomène St-Antoine, St-Sauveur de Québec, français ; M. Anne Philomène Touchet, Beauport, français.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES : Mlles Anna Bélanger, Islet, français ; M. Délia Bernier, Cap St-Ignace, français ; Marie Octavie Blais, St-Henri, français ; M. Ursule Blanchet, Ste-Anne de la Poc., français ; M. Augustine Odilus Boily, Baie St-Paul, français ; M. Marcelline Annazélie Bouffard, Ste-Hénédine, français ; M. Julie Mathilde Boulet, St-François de Montmagny, français ; M. A. Mélanie Laure Brochu, St-Joseph de Lévis, français ; M. Anna Cantin, St-Lambert, français ; M. Louise Carrier, St-Jean Chrysostôme, français ; M. Octavie Castonguay, St-Edouard de Lotb., français ; Justine Aurélie Hélène Chavigny de Lachevrotière, Deschambault, français ; M. Ernestine Couture, St-Henri de Lévis, français ; M. Valéda Couture, St-Henri de Lévis, français ; M. Emélie Delisle, Ancienne-Lorette, français ; M. Emma Eugénie (Miville) Deschênes, St-Roch des Aulnets, français ; M. Anne Séraphia Dubuc, Pointe-Aux-Trembles, français ; Marie Dina Dumas, St-Laurent Ile d'Orléans, anglais ; Marie Rosalie Fréchette, St-Nicolas, français ; M. Eugénie Fréchette, St-Nicolas, français ; M. Georgiana Arthémise Gagné, St-Lambert, français ; M. Dorilda Gagnon, Rivière-Ouelle, français ; M. Malvina Eugénie Goulet, St-Gervais, français ; Marie Guillemette, St-Isidore, Dorch., français ; Célestine Alexina Guimont, Cap St-Ignace,